

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 722

14 avril 2011

SOMMAIRE

01 Invest s.à r.l.	34624	John Deere Cash Management S.A.	34652
Advalue Media Holding S.à.r.l.	34643	John Deere Funding S.A.	34652
Aldebaran Holding S.A., SPF	34640	Maba Sàrl	34623
Apparel Industries 1 S.A.	34647	Mara International S.A.	34623
Araxa Holding S.A.	34651	Marina S.A.	34624
Araxa S.A., SPF	34651	McD Luxembourg Holdings S.à r.l.	34653
A.S. Watson (Europe) Investments S.à.r.l.	34640	MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l.	34626
A.S. Watson Investments S.à r.l.	34640	Media Holdings Limited S.à r.l.	34623
Bamford Investments S.à r.l.	34615	Octopus Participations S.à.r.l.	34638
Brasilia Sàrl	34638	Phoenix International S.A.	34613
Buckfield Investments S.A.	34616	S. Dhollander & Cie	34626
Chauffage Artisanale s.à.r.l.	34636	Soul Wave	34632
Chauffage Artisanal sàrl	34636	The Paulig Group Sepcav	34656
Corrosion Services Consultant S.A.	34642	Tishman Speyer French Venture II S.à r.l.	34611
DWS Investment S.A.	34643	Venglo Capital S.A.	34626
European Eastern Real Estate Company S.A.	34610	Verde Oro Soparfi S.A.	34626
Expert Immo S.à r.l.	34634	Vitol Holding II S.A.	34617
Financière Quirinus S.A.	34614	Vive les Mariés Sàrl	34638
Grace S.A.	34617	Wandsworth S.A.	34631
HTA Investments 1 S.à r.l.	34650	Wandsworth S.A.	34631
Hutchison 3G Enterprises S.à r.l.	34647	Welsh S.A.	34631
Hutchison 3G Ireland Investments S.à r.l.	34650	Wiesengrund S.à r.l.	34633
Hutchison Telecommunications (Luxem- bourg) S.à r.l.	34646	Wild Shops S.à r.l.	34634
Hypraholding S.A.	34623	Woolpas S.A.	34636
International Promoting and Participation Company S.A., SPF	34650	World Trade International S.A.	34635
Jalador Holding S.A.	34640	Zam Investments Luxembourg Sàrl	34638
Jalador Holding S.A., SPF	34640	Zytron Investments Holding S.A.	34614
		Zytron Investments S.A., SPF	34614

European Eastern Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 70.976.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, am siebten Januar

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'HUART, mit Amtssitz in Petange.

Ist erschienen:

Herr Dr. Martin Hellweger, Gesellschaftsverwalter, geboren am 27. September 1958 in Innsbruck, Österreich wohnhaft in I-39030 St. Lorenzen, St. Martin 11A.

hier vertreten durch Herrn Hans-Jürgen SALBACH, geschäftsansässig in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am

Diese Vollmacht bleibt nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Erschienenen handelnd wie vorerwähnt und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den Notar um Beurkundung des folgenden:

Die Gesellschaft EUROPEAN EASTERN REAL ESTATE COMPANY S.A., mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 70 976, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Georges d'HUART, mit damaligen Amtssitz in Petange, vom 29. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 779 des Jahres 1999.

Das Kapital der Gesellschaft EUROPEAN EASTERN REAL ESATATE COMPANY S.A. beträgt EURO 267.000,00 (zweihundertsiebenundsechzigtausend Euro), eingeteilt in 2.670 Stammaktien mit einem Nennwert von je Euro 100,00.

Herr Dr. Martin HELLWEGER ist alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien der Gesellschaft EUROPEAN EASTERN REAL ESTATE COMPANY S.A. geworden, und erklärt ausdrücklich die Gesellschaft EUROPEAN EASTERN REAL ES-TATE COMPANY S.A. hiermit aufzulösen und zu liquidieren.

Herr Dr. Martin HELLWEGER ist als alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien besagter Gesellschaft EUROPEAN EASTERN REAL ESTATE COMPANY S.A., Eigentümer der gesamten Aktiver und Passiver besagter Gesellschaft EUROPEAN EASTERN REAL ESTATE COMPANY S.A. und verpflichtet sich des weiteren alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden und Verpflichtungen, sowie die zu diesem Zeitpunkt noch nicht bekannten Verbindlichkeiten unter seine persönliche Haftung zu nehmen.

Die Liquidation der Gesellschaft EUROPEAN EASTERN REAL ESTATE COMPANY S.A. ist somit abgeschlossen.

Den bisherigen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Aufsichtskommissar wird vorbehaltlos die Entlastung für ihre Mandate erteilt.

Sodann erklärt der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, dass sämtliche Aktien in seinem Besitz sind und weist dies dem beurkundenden Notar nach; sodann wurde jede einzelnen dieser Aktien annulliert.

Die Geschäftsbücher verbleiben während des gesetzlichen Zeitraumes in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde anfallen, werden auf Euro 985,00 abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen in Petange, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden hat der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, welcher dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, dieser Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: SALBACH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 12 janvier 2011. Relation: EAC/2011/558. Reçu: soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 18 janvier 2011.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2011014372/49.

(110014669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Tishman Speyer French Venture II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.003.825,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.593.

In the year two thousand and ten, on the ninth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134595 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 8, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of Tishman Speyer French Venture II S.à r.l., (hereinafter, the Company) with registered office at 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134593, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 152 dated January 19, 2008, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, of December 22, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 329 dated February 13, 2009.

II. The Company's share capital is set at four hundred fifty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 457.825,00) represented by eighteen thousand three hundred thirteen (18.313) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of five hundred forty-six thousand Euro (EUR 546.000,00) to raise it from its present amount of four hundred fifty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 457.825,00) to one million three thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 1.003.825,00) by creation and issuance of twenty-one thousand eight hundred forty (21.840) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares to subscribe for the twenty-one thousand eight hundred forty (21.840) New Shares and fully pays them up in the nominal amount of five hundred forty-six thousand Euro (EUR 546.000,00) by a contribution in cash in the same amount.

The total amount of five hundred forty-six thousand Euro (EUR 546.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

IV. Following the above increase of the share capital, the Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Company's articles of association in order to read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed at one million three thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 1.003.825,00) represented by forty thousand one hundred fifty-three (40.153) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134595 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Tishman Speyer French Venture II S.à r.l. (ci-après, la Société), ayant son siège social au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134594, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 152 en date du 19 janvier 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Paul Bettingen en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 329 en date du 13 février 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent cinquante-sept mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 457.825,00) représenté par dix-huit mille trois cent treize (18.313) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent quarante-six mille Euro (EUR 546.000,00) pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante-sept mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 457.825,00) à un million trois mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 1.003.825,00) par la création et l'émission de vingt et un mille huit cent quarante (21.840) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Paiement

L'Actionnaire Unique, par son mandataire, déclare souscrire toutes les vingt et un mille huit cent quarante (21.840) Nouvelles Parts Sociales et les libère intégralement à valeur nominale d'un montant total de cinq cent quarante-six mille Euro (EUR 546.000,00) par un apport en numéraire d'un même montant.

Le montant de cinq cent quarante-six mille Euro (EUR 546.000,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million trois mille huit cent vingt-cinq Euro (EUR 1.003.825,00) représenté par quarante mille cent cinquante-trois (40.153) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011011698/113.

(110013336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Phoenix International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 63.645.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, am dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'HUART, mit Amtssitz in Petange.

Ist erschienen:

Herr Ulrich Hermann FABER, geboren in Heidelberg am 27. März 1945, wohnhaft in L-8156 Bridel, 10a rue Wercollier, hier vertreten durch Herrn Emmanuel DAUENDORFFER, geschäftsansässig in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 22. Dezember 2010.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen handelnd wie vorerwähnt und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den Notar um Beurkundung des folgenden:

Die Gesellschaft PHOENIX INTERNATIONAL S.A. mit Sitz in L-1341 Luxembourg, 3, Place Clairefontaine, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 63645, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph WAGNER, mit damaligem Amtssitz in Sanem, vom 12. Mai 1998, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 430 des Jahres 1998,

Das Kapital der Gesellschaft PHOENIX INTERNATIONAL S.A. beträgt EUR 30.986,99 -(dreizigtausendneunhundertsechszwanzig Euro neunundneunzig Cents), eingeteilt in 1.250 (eintausendzweihundertfünfzig) Aktien ohne Nennwert, voll eingezahlt.

Herr Ulrich Hermann FABER ist alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien der Gesellschaft PHOENIX INTERNATIONAL S.A. geworden, und erklärt ausdrücklich die Gesellschaft PHOENIX INTERNATIONAL S.A. hiermit aufzulösen und zu liquidieren.

Herr Ulrich Hermann FABER ist alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien besagter Gesellschaft PHOENIX INTERNATIONAL S.A., ebenfalls Eigentümer der gesamten Aktiva und Passiva besagter Gesellschaft PHOENIX INTERNATIONAL S.A. und verpflichtet sich desweiteren alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden und Verpflichtungen, sowie für die zu diesem Zeitpunkt noch nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften.

Die Liquidation der Gesellschaft PHOENIX INTERNATIONAL S.A. ist somit abgeschlossen.

Den bisherigen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Aufsichtskommissar wird vorbehaltlos die Entlastung für ihre Mandate erteilt.

Sodann erklärt der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, dass sämtliche Aktien in seinem Besitz sind und weist dies dem beurkundenden Notar nach; sodann wurde jede einzelne dieser Aktien annulliert.

Die Geschäftsbücher verbleiben während des gesetzlich festgelegten Zeitraumes in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde anfallen, werden auf 985.-€ abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen zu Pétingen, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden hat der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, welcher dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, diese Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: DAUENDORFFER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 05 janvier 2011. Relation: EAC/2011/136. Reçu: soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 12 janvier 2011.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2011014377/49.

(110014673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Financière Quirinus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.621.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011030391/9.

(110036601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**Zytron Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Zytron Investments Holding S.A.).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 29.945.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 29.945, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 9 février 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 154 du 5 juin 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 octobre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination de la Société en «ZYTRON INVESTMENTS S.A., S.P.F.».
- 2) Adoption d'une durée illimitée.
- 3) Modification de l'article premier des statuts.
- 4) Abandon du statut de société holding et modification de l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:
«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
- 5) Rajout à l'article 3 des statuts de l'alinéa suivant:
«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»
- 6) Suppression de l'article 8 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire.
- 7) Modification de l'article 9 des statuts comme suit:
«Suivant les dispositions prévues par la loi sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.»
- 8) Renumérotation des articles.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «ZYTRON INVESTMENTS S.A., S.P.F.».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'adopter une durée illimitée pour la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article premier des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ZYTRON INVESTMENTS S.A., SPF». Cette société aura son siège à Luxembourg.
La durée de la société est illimitée.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de rajouter à l'article 3 des statuts de l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

L'article 3 des statuts aura donc désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000.-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250.-) chacune, intégralement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 8 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

«Suivant les dispositions prévues par la loi sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.»

Huitième résolution

Suite à la suppression de l'article 8 des statuts, les articles subséquents sont renumérotés.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. WIRTZ, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58027. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012403/87.

(110014457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Bamford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.803.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société Prespa Holdings Limited, ayant son siège social à Second Floor Elizabeth House Les Ruettes Brayes St Peter Port Guernsey ,

ici dûment représentée par son mandataire Monsieur Tim SOUTHERN, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Second Floor Elizabeth House Les Ruettes Brayes St Peter Port Guernsey.

Laquelle comparante a, par son représentant susnommé, requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Bamford Investments S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 124.803, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 800 du 7 mai 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Bamford Investments S.à r.l. prédésignée, s'élève actuellement à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par huit cents (800) parts sociales ordinaires et deux cents (200) parts sociales privilégiées pour une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société Bamford Investments S.à r.l.

IV.- Que l'activité de la société Bamford Investments S.à r.l. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société à responsabilité limitée Bamford Investments S.à r.l. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à, sont à 750,- EUR charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Tim SOUTHERN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2010. Relation GRE/2010/4658. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012038/48.

(110013874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Buckfield Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 128.816.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix,

Le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"CENTRAFID S.A.", société de droit suisse, ayant son siège social à CH-CHIASSO, Via d'Alberti,4,

ici représentée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 novembre 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci, Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "BUCKFIELD INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1577 du 27 juillet 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 128.816.

Que le capital de ladite société est à ce jour trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Que "CENTRAFID S.A.", prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société "BUCKFIELD INVESTMENTS S.A.3.

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "CENTRAFID S.A.", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "BUCKFIELD INVESTMENTS S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à son ancien siège social.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

Déclaration

Le représentant de l'(des) actionnaire(s) déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant(ses mandants) est(sont) le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme)

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 59605. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011343/51.

(110012798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Grace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011030404/9.

(110036861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Vitol Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.512.

In the year two thousand and eleven, on the third day of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Vitol Holding II S.A., a Luxembourg limited liability company (société anonyme), having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 43.512, incorporated pursuant

to a deed in Curaçao dated 13 December 1989 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx residing in Luxembourg, dated October 7, 2009 published in the Luxembourg Memorial C on November 12, 2009 under number 2216.

The Meeting is opened by the Chairman, Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg,

The Chairman appoints as Secretary of the Meeting and the General Meeting elects as Scrutineer of the Meeting Sara Lecomte, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Conversion of 59 (fifty-nine) shares P2005 into 59 (fifty-nine) shares Di 2005/2009 and allocation to the Di 2005/2009 reserve account of such portion of the P2005 reserve account which pertains to the shares P2005 so converted into Di 2005/2009;

2. Creation of a new class of shares, the class Di 2005/2010 shares;

3. Conversion of 4,789 (four thousand seven hundred and eighty-nine) shares P2005 into 4,789 (four thousand seven hundred and eighty-nine) shares Di 2005/2010, creation of a Di 2005/2010 reserve account and allocation to the Di 2005/2010 reserve account of such portion of the P2005 reserve account which pertains to the shares P 2005 so converted into Di 2005/2010;

4. Conversion of 4,320 (four thousand three hundred and twenty) shares D2009 into 4,320 (four thousand three hundred and twenty) shares P2009 and allocation to the P2009 reserve account of such portion of the D2009 reserve account which pertains to the shares D2009 so converted into P2009;

5. Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 503,310 (five hundred and three thousand three hundred and ten United States Dollars) as a result of the redemption by the Company and subsequent cancellation of 8,225 (eight thousand two hundred and twenty-five) shares P2005, 4 (four) shares Di 2005/2008; 2,919 (two thousand nine hundred and nineteen) shares Di 2005/2009, 180 (one hundred and eighty) shares P2007, 4,789 (four thousand seven hundred and eighty-nine) shares Di 2005/2010 created pursuant to item 2 above and 660 (six hundred and sixty) shares P2009;

6. Creation of a new class of shares, the class D2011 shares;

7. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 3,628,800 (three million six hundred and twenty-eight thousand eight hundred United States Dollars) by way of the issue of 960 (nine hundred and sixty) shares D2009, having a par value of USD 30 (thirty United States Dollars) each and 120,000 (one hundred and twenty thousand) shares D2011, having a par value of USD 30 (thirty United States Dollars) each; subscription and payment;

8. Conversion of 101,820 (one hundred and one thousand eight hundred and twenty) shares D2009 into 101,820 (one hundred and one thousand eight hundred and twenty) shares P2009.

9. Suppression of the nominal value of the shares of the Company;

10. Implementation of a conversion ratio (reverse split) for the conversion of the shares D2009 into shares P2009.

11. Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 1,655,100 (one million six hundred and fifty-five thousand one hundred United States Dollars) to be allocated to the share premium account of the Company so that the accounting par value of the shares of the Company shall be equal to USD 30 (thirty United States Dollars);

12. Creation of a nominal value of the shares of the Company in an amount of USD 30 (thirty United States Dollars); and

13. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles.

II. The proxyholder representing the sole shareholder and the number of the shares it holds are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. The Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to convert 59 (fifty-nine) shares P2005 into 59 (fifty-nine) shares Di 2005/2009 and to allocate to the Di 2005/2009 reserve account such portion of the P2005 reserve account which pertains to the shares P2005 so converted into Di 2005/2009.

Second resolution

The Meeting resolves to create a new class of shares, the class Di 2005/2010 shares having the right and obligations set forth in the Articles (as to be amended).

Third resolution

The Meeting resolves to convert 4,789 (four thousand seven hundred and eighty-nine) shares P2005 into 4,789 (four thousand seven hundred and eighty-nine) shares Di 2005/2010, to create a Di 2005/2010 reserve account and to allocate

to the Di 2005/2010 reserve account such portion of the P2005 reserve account which pertains to the shares P 2005 so converted into Di 2005/2010.

Fourth resolution

The Meeting resolves to convert 4,320 (four thousand three hundred and twenty) shares D2009 into 4,320 (four thousand three hundred and twenty) shares P2009 and to allocate to the P2009 reserve account such portion of the D2009 reserve account which pertains to the shares D2009 so converted into P2009.

Fifth resolution

The Meeting resolves to reduce of the share capital of the Company by an amount of USD 503,310 (five hundred and three thousand three hundred and ten United States Dollars) as a result of the redemption by the Company and subsequent cancellation of 8,225 (eight thousand two hundred and twenty-five) shares P2005, 4 (four) shares Di 2005/2008; 2,919 (two thousand nine hundred and nineteen) shares Di 2005/2009, 180 (one hundred and eighty) shares P2007, 4,789 (four thousand seven hundred and eighty-nine) shares Di 2005/2010 created pursuant to resolution 2 above and 660 (six hundred and sixty) shares P2009.

Sixth resolution

The Meeting resolves to create a new class of shares, the class D2011 shares having the rights and obligations set forth in the Articles (as to be amended).

Seventh resolution

The Meeting resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of USD 3,628,800 (three million six hundred and twenty-eight thousand eight hundred United States Dollars) by way of the issue of 960 (nine hundred and sixty) shares D2009, having a par value of USD 30 (thirty United States Dollars) each and 120,000 (one hundred and twenty thousand) shares D2011, having a par value of USD 30 (thirty United States Dollars) each.

Subscription - Payment

Stichting Administratiekantoor Vitol Holding II declares to subscribe for 960 (nine hundred and sixty) shares D2009, having a par value of USD 30 (thirty United States Dollars) each and 120,000 (one hundred and twenty thousand) shares D2011, having a par value of USD 30 (thirty United States Dollars) and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to USD 3,628,800 (three million six hundred and twenty-eight thousand eight hundred United States Dollars) to be allocated to the share capital account of the Company. The amount of USD 3,628,800 (three million six hundred and twenty-eight thousand eight hundred United States Dollars) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Eighth resolution

The Meeting resolves to convert 101,820 (one hundred and one thousand eight hundred and twenty) shares D2009 into 101,820 (one hundred and one thousand eight hundred and twenty) shares P2009.

Ninth resolution

The Meeting resolves to suppress the nominal value of the shares of the Company so that the share capital of the Company in an amount of USD 8,813,220 (eight million eight hundred and thirteen thousand two hundred and twenty United States Dollars) is represented by 293,774 (two hundred ninety-three thousand seven hundred and seventyfour) shares without nominal value.

Tenth resolution

The Meeting resolves to implementation of a conversion ratio (reverse split) for the conversion of the shares D2009 into shares P2009. The number of P2009 shares to be received at the time of conversion for two (2) D2009 shares shall be one (1) P2009 share.

The Meeting therefore acknowledges that the total amount of P2009 shares in issue i.e. 110,340 shall be divided by two (2), i.e. into 55,170 shares P2009.

Eleventh resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of USD 1,655,100 (one million six hundred and fifty-five thousand one hundred United States Dollars) to be allocated to the share premium account of the Company so that the accounting par value of the shares of the Company shall be equal to USD 30 (thirty United States Dollars).

Twelfth resolution

The Meeting resolves to create a nominal value to the shares of the Company in an amount of USD 30 (thirty United States Dollars) so that the share capital of the Company in an amount of USD 7,158,120 (seven million one hundred and

fifty-eight thousand one hundred and twenty United States Dollars) is represented by 238,604 (two hundred and thirty-eight thousand six hundred and four) shares, having a nominal value of thirty United States dollars (USD 30) per share.

Thirteenth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company has a subscribed capital of seven million one hundred and fifty-eight one hundred and twenty United States dollars (USD 7,158,120), divided into two hundred and thirty eight thousand six hundred and four (238,604) shares having a par value of thirty United States dollars (USD 30) per share, classified as follows:

- one hundred and eighteen thousand six hundred and four (118,604) shares are non-voting preferred shares called shares P in the following series: five thousand seven hundred and forty-four (5,744) shares P2005, fifty-seven thousand six hundred and ninety (57,690) shares P2007 and fifty-five thousand one hundred and seventy (55,170) shares P2009; and

- one hundred and twenty thousand (120,000) shares are ordinary voting shares called shares D2011.

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately three thousand five hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le troisième jour du mois de janvier;

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Vitol Holding II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.512, constituée suivant un acte à Curaçao daté du 13 décembre 1989 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par Me Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2009, publié au Memorial C de Luxembourg le 12 novembre 2009 sous le numéro 2216.

L'Assemblée est ouverte par Le Président Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire de l'Assemblée et l'Assemblée Générale choisit comme Scrutateur de l'Assemblée Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Conversion de 59 (cinquante-neuf) actions P2005 en 59 (cinquante-neuf) actions Di 2005/2009, et affectation au compte de réserve Di 2005/2009 de cette portion du compte de réserve P2005 se rapportant aux actions P2005 ainsi converties en actions Di 2005/2009;

2. Création d'une nouvelle classe d'actions, les actions de classe Di 2005/2010;

3. Conversion de 4.789 (quatre mille sept cent quatre-vingt neuf) actions P2005 en 4.789 (quatre mille sept cent quatre-vingt neuf) actions Di 2005/2010, création d'un compte de réserve Di 2005/2010 et affectation au compte de réserve Di 2005/2010 de cette portion du compte de réserve P2005 se rapportant aux actions P2005 ainsi converties en actions Di 2005/2010;

4. Conversion de 4.320 (quatre mille trois cent vingt) actions D2009 en 4.320 (quatre mille trois cent vingt) actions P2009, et affectation au compte de réserve P2009 de cette portion du compte de réserve P2009 se rapportant aux actions D2009 ainsi converties en actions P2009;

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 503.310 (cinq cent trois mille trois cent dix dollars américains) suite au rachat par la Société et à l'annulation subséquente de 8.225 (huit mille deux cent vingt-cinq) actions P2005, 4 (quatre) actions Di 2005/2008; 2.919 (deux mille neuf cent dix-neuf) actions Di 2005/2009, 180 (cent quatre-vingt) actions P2007, 4.789 (quatre mille sept cent quatre-vingt neuf) actions Di 2005/2010 créées suite au point 2 ci-dessus et 660 (six cent soixante) actions P2009;

6. Création d'une nouvelle classe d'actions, les actions de classe P2011;

7. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 3.628.800 (trois millions six cent vingt-huit mille huit cents dollars américains) par l'émission de 960 (neuf cent soixante) actions D2009, ayant une valeur nominale de

USD 30 (trente dollars américains) chacune et 120.000 (cent vingt mille) actions D2011, ayant une valeur nominale de USD 30 (trente dollars américains) chacune; souscription et paiement;

8. Conversion de 101.820 (cent un mille huit cent vingt) actions D2009 en 101.820 (cent un mille huit cent vingt) actions P2009.

9. Suppression de la valeur nominale des actions de la Société;

10. Mise en place d'un indice de conversion (regroupement d'actions) pour la conversion des actions D2009 en actions P2009.

11. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 1.655.100 (un million six cent cinquante-cinq mille cents dollars américains) qui sera affecté au compte de prime d'émission de la Société de sorte que la valeur nominale comptable des actions de la Société soit égale à USD 30 (trente dollars américains);

12. Création d'une valeur nominale des actions de la Société d'un montant de USD 30 (trente dollars américains); et

13. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts.

II. Le mandataire représentant l'actionnaire unique et le nombre d'actions détenues par lui sont mentionnés sur une liste de présence. Cette liste de présence, ainsi que la procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante, les membres du Bureau ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il ressort de ladite liste de présence que l'entière du capital social émis de la Société est représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée peut donc valablement délibérer sur tous les points qui figurent à l'ordre du jour.

IV. L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir 59 (cinquante-neuf) actions P2005 en 59 (cinquante-neuf) actions Di 2005/2009 et d'affecter au compte de réserve de la classe d'actions Di 2005/2009 cette portion du compte de réserve se rapportant aux actions P2005 ainsi converties en actions Di 2005/2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe d'actions, les actions de classe Di 2005/2010, ayant les droits et obligations exposés dans les Statuts (tels qu'ils seront modifiés).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir 4.789 (quatre mille sept cent quatre-vingt neuf) actions P2005 en 4.789 (quatre mille sept cent quatre-vingt neuf) actions Di 2005/2010, de créer un compte de réserve Di 2005/2010 et d'affecter au compte de réserve de la classe d'actions Di 2005/2010 cette portion du compte de réserve P2005 se rapportant aux actions P2005 ainsi converties en actions Di 2005/2010.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir 4.320 (quatre mille trois cent vingt) actions D2009 en 4.320 (quatre mille trois cent vingt) actions P2009 et d'affecter au compte de réserve P2009 cette portion du compte de réserve D2009 se rapportant aux actions D2009 ainsi converties en actions P2009.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 503.310 (cinq cent trois mille trois cent dix dollars américains) suite au rachat par la Société et à l'annulation subséquente de 8.225 (huit mille deux cent vingt-cinq) actions P2005, 4 (quatre) actions Di 2005/2008; 2.919 (deux mille neuf cent dix-neuf) actions Di 2005/2009, 180 (cent quatre-vingt) actions P2007, 4.789 (quatre mille sept cent quatre-vingt neuf) actions Di 2005/2010 créés suite à la deuxième résolution ci-dessus et 660 (six cent soixante) actions P2009.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe d'actions, les actions de classe D2011, ayant les droits et obligations exposés dans les Statuts (tels qu'ils seront modifiés).

Septième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 3.628.800 (trois millions six cent vingt-huit mille huit cents dollars américains) par l'émission de 960 (neuf cent soixante) actions D2009, ayant une valeur nominale de USD 30 (trente dollars américains) chacune et 120.000 (cent vingt mille) actions D2011, ayant une valeur nominale de USD 30 (trente dollars américains) chacune.

Souscription - Libération

Stichting Administratiekantoor Vitol Holding II, déclare souscrire aux 960 (neuf cent soixante) actions D2009, ayant une valeur nominale de USD 30 (trente dollars américains) chacune et aux 120.000 (cent vingt mille) actions D2011, ayant

une valeur nominale de USD 30 (trente dollars américains) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de USD 3.628.800 (trois millions six cent vingt-huit mille huit cents dollars américains) qui sera affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de USD 3.628.800 (trois millions six cent vingt-huit mille huit cents dollars américains) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de convertir 101.820 (cent un mille huit cent vingt) actions D2009 en 101.820 (cent un mille huit cent vingt) actions P2009.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions de la Société de sorte que le capital social de la Société qui s'élève à un montant de USD 8.813.220 (huit millions huit cent treize mille deux cent vingt dollars américains) soit représenté par 293.774 (deux cent quatre-vingt treize mille sept cent soixante-quatorze) actions sans valeur nominale.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de mettre en place un indice de conversion (regroupement d'actions) pour la conversion des actions D2009 en actions P2009. Le nombre d'actions P2009 à recevoir au moment de la conversion pour deux (2) actions D2009 sera de une (1) action P2009.

L'Assemblée reconnaît par conséquent que le montant total d'actions P2009 émises, c'est-à-dire 110.340 sera divisé par deux (2), c'est-à-dire 55.170 actions P2009.

Onzième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 1.655.100 (un million six cent cinquante-cinq mille cents dollars américains) qui sera affecté au compte de prime d'émission de la Société de sorte que la valeur nominale comptable des actions de la Société soit égale à USD 30 (trente dollars américains).

Douzième résolution

L'Assemblée décide de créer une valeur nominale pour les actions de la Société d'un montant de USD 30 (trente dollars américains) de sorte que le capital social de la Société qui s'élève à un montant de USD 7.158.120 (sept millions cent cinquante-huit mille cent vingt dollars américains) soit représenté par 238.604 (deux cent trente-huit mille six cent quatre) actions, ayant une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune.

Treizième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept millions cent cinquante-huit mille cent vingt dollars américains (USD 7.158.120) représenté par deux cent trente-huit mille six cent quatre (238.604) actions d'une valeur nominale de trente dollars américains (USD 30) chacune, classifiées comme suit:

- cent dix-huit mille six cent quatre (118.604) actions sont des actions préférentielles sans droit de vote appelées actions P dans les catégories suivantes: cinq mille sept cent quarante-quatre (5.744) actions P2005, cinquante-sept mille six cent quatre-vingt dix (57.690) actions P 2007 et cinquante-cinq mille cent soixante-dix (55.170) actions P2009; et
- cent vingt mille (120.000) actions sont des actions ordinaires avec droit de vote appelées actions D2011.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des frais en rapport avec le présent acte, s'élève à environ trois mille cinq cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante, il est précisé qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1133. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011726/275.

(110013606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Hypraholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 40.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011030414/9.

(110036748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Media Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 138.665.

EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a pris en date du 1^{er} mars 2011 les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Référence de publication: 2011030456/15.

(110036740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Maba Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.800,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 66.564.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2011 que:

- Madame Diane WUNSCH, employée privée, née le 13 mai 1961 à Wiltz, demeurant professionnellement à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L - 1347 Luxembourg, est nommée gérante pour une durée illimitée;
- La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2011030457/16.

(110036995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Mara International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011030459/9.

(110036751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Marina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.770.

Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARINA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011030460/11.

(110036672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

01 Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 158.236.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und zehn, den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Carl Christian AEGIDIUS, Geschäftsführer, geboren in Kopenhagen (Dänemark), am 1. Januar 1944, wohnhaft in L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 28. November 2010;

welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, namens wie er handelt, ersuchte den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit einem einzigen Gesellschafter wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welcher die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung handelsbezogener, industrieller und finanzieller Geschäfte jeder Art; alle mobiliaren und immobiliaren Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen; der Erwerb von Beteiligungen in jeglicher Form in anderen Gesellschaften und die Gewährung von Hilfeleistungen; Darlehen oder Sicherheiten sowie der Erwerb von und der Handel mit Eigentumsrechten, die der Erfüllung des Gesellschaftszweckes dienlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung 01 Invest s.à r.l..

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ein hundert vierzig tausend Euro (140.000,- EUR) eingeteilt in ein hundert und vierzig (140) Anteile mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (1.000,- EUR).

Art. 7. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen wird durch ein privatschriftliches oder notarielles Schreiben festgestellt.

Art. 8. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Insolvenz oder den Konkurs eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten welche im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes liegen. Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Solange die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, hat er die in der ausserordentlichen Generalversammlung festgelegten Rechte.

Die Entscheidungen des Gesellschafters sind in einem Register am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

Art. 12. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am ein und dreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Am ein und dreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung

Alle ein hundert vierzig (140) Anteile wurden vollständig durch Herrn Carl Christian AEGIDIUS, vorgenannt, vollständig und in bar eingezahlt, so daß die Summe von ein hundert und vierzig tausend Euro (140.000, EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Schätzung der Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ein tausend zwei hundert Euro abgeschätzt.

Beschlüsse des einzigen Gesellschafters

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Anteilinhaber folgende Beschlüsse gefaßt:

- 1) Herr Carl Christian AEGIDIUS, Geschäftsführer, geboren in Kopenhagen (Dänemark), am 1. Januar 1944, wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 2, rue Jean Engling, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt.
- 2) Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.
- 3) Sitz der Gesellschaft ist in L-1466 Luxemburg, 2, rue Jean Engling.

Worauhin, diese notarielle Urkunde in Junglinster an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Bevollmächtigten vorgelesen worden war, wurde sie von ihm und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2010. Relation GRE/2010/4444. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 21. Januar 2011.

Référence de publication: 2011011742/88.

(110013617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 352.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.375.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, Mubadala Treasury Holding Company LLC, a approuvé en date du 27 février 2011 les résolutions suivantes:

1. D'accepter la démission de Marjoleine van Oort en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
2. De nommer Monica Tiúba Nogueira, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Référence de publication: 2011030462/16.

(110036694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

S. Dhollander & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 135.284.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de S. Dhollander & Cie tenue au siège social le 1^{er} mars 2011 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée acte la modification de l'adresse des associés et gérants: Jeannette Wehrens et Stijn Dhollander ainsi que l'associée Juliette Dhollander au : Lindenlaan 12 à 8490 Varsenare (Belgique)

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Stijn Dhollander

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2011030522/17.

(110037143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Venglo Capital S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.864.

—
L'adresse de l'administrateur et Président Monsieur Carl HEGGLI est dorénavant la suivante:

Monsieur Carl HEGGLI, avocat, demeurant au 46, rue du Rhône, CH - 1211 Genève 3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Référence de publication: 2011030581/11.

(110036627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Verde Oro Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 158.264.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le onze janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société «SEEDS INTERNATIONAL CORP.», une société constituée et existant sous le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Panama-City, Plaza 2000 Building, 10th floor, 50th Street, Panama, République du Panama, ici représentée par:

ici représentée par:

Madame Annie Druant, employée privée, avec adresse professionnelle au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2) La société «MADDOX INTERNATIONAL S.A.», une société constituée et existant sous le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Panama-City, Plaza 2000 Building, 10th floor, 50th Street, Panama, République du Panama, ici représentée par:

Madame Annie Druant, employée privée, avec adresse professionnelle au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de «Director» de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «VERDE ORO SOPARFI S.A.», (ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, si ces sociétés ont un objet similaire à la présente.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

La société pourra acquérir, détenir, mettre en valeur et vendre, soit directement, soit indirectement des immeubles implantés au sein de l'Union européenne.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont au porteur, sauf dispositions contraires de la Loi.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} jeudi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant, la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
3. Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- «SEEDS INTERNATIONAL CORP.», cent cinquante-cinq actions	155
2.- «MADDOX INTERNATIONAL S.A.», cent cinquante-cinq actions	155
TOTAL: TROIS CENT DIX actions	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Madame Ruth Donkersloot, employée privée, née à 's Gravenhage (Pays-Bas), le 26 décembre 1972, avec adresse professionnelle au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange;
 - b) Madame Annie Druant, employée privée, née à Poperinge (Belgique), le 28 juillet 1951, avec adresse professionnelle au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange;
 - c) Monsieur Franco Maioni, administrateur de sociétés, né le 10 janvier 1940 à Premosello-Chiovenda (Italie), demeurant Via Roma 9 à I-28010 Soriso (Italie).
3. Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:

la société «CO INVEST HOLDING S.A.», une société constituée et existant sous les lois de la République du Panama, établie et ayant son siège social à Plaza 2000, 10th Floor, 50th Street, Panama-City (République du Panama).
4. Le siège social est établi au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Franco Maioni, préqualifié, aux fonctions de premier président du conseil d'administration, et d'administrateur-délégué de Société, lequel

pourra, valablement et vis-à-vis des tiers, engager ladite Société par sa signature individuelle, conformément à l'article treize (13) des statuts de la Société.

6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des parties comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DRUANT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 janvier 2011. Relation: EAC/2011/649. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011012392/236.

(110014590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Wandsworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 122.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011030582/10.

(110036819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Wandsworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 122.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011030583/10.

(110036820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Welsh S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.319.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 25 février 2011

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. Monsieur Stéphane Léon Yvon THOEN, né le 16 mars 1963 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud (Belgique), Avenue du Beau-Site 20, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

5. Monsieur Richard Henri J FIELZ, né le 27 mai 1949 à Ixelles (Belgique), demeurant à B-1050 Ixelles (Belgique), rue Washington 128, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

6. M. Jean Pierre GOFFIN, né le 15 juillet 1952 à Ixelles (Belgique), demeurant à B-1390 Grez-Doiceau (Belgique), Chée de la Libération 44, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

7. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WELSH S.A.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011030586/24.

(110037065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Soul Wave, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 19, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg F 8.600.

— STATUTS

Entre les soussignés:

1. Caserini Alessandro, graphiste, 19, rue de Strasbourg, 2561 Luxembourg Ville, Luxembourg, nationalité Italienne
2. Condello Clemente, journaliste, 11, rue Mere Teresa, 8033 Strassen, Luxembourg, nationalité Italienne
3. Melchert Karin, chanteuse, 50, rue de Grunhof, 6550 Berdorf, Luxembourg, nationalité Allemande

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Soul Wave

Art. 2. L'association a pour objet le partage de connaissances artistiques et holistiques

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 19, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg Ville. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique ou morale intéressée.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 1 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 2 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2011011798/88.

(110012756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Wiesengrund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.927.920,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 146.369.

Il résulte d'un contrat de vente de parts sociales signé en date du 16 décembre 2009, que la société ACKERBODEN ANSTALT a cédé l'entière part des parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit les mille (1.000) parts sociales, à la société Losur Overseas S.L., une sociedad limitada de droit espagnol, enregistrée au Mercantile Registry of Madrid (registre du commerce de Madrid) sous le numéro H M 429251 et ayant son siège social au Avenida de Europa, 12, PLT 3A, 28108, Alcobendas (Madrid), Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wiesengrund S.à r.l.

Référence de publication: 2011030587/15.

(110036556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Wild Shops S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.528.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, tenue en date du 08 février 2011 que:

1. Monsieur Yuanqiang HUANG a cédé 50 parts sociales de la société WILD SHOPS SARL à Monsieur Miroto Rui DA CUNHA en date du 8 février 2011.

2. L'associé unique accepte la démission du poste de gérant de la Société de Monsieur Yuanqiang HUANG, né le 01/11/1977 à Guangdong (République Populaire de Chine), demeurant à L-5887 ALZINGEN, 461 route de Thionville,

3. L'associé unique décide de se nommer gérant de la société de sorte que le gérant sera désormais Monsieur Miroto Rui DA CUNHA, gérant de société, né le 18/06/1983 à Luxembourg, demeurant à L-1354 Luxembourg, 3a, Allée du Carmel, pour une durée indéterminée.

Jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011030588/20.

(110037181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Expert Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3249 Bettembourg, 34, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.937.

—
L'an deux mil onze, le onze janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

Ont comparu:

1.- Madame Fadila MESSAI épouse POLDRUGO, employée, née à Constantine, (Algérie), le 26 mars 1977, demeurant à L-3650 Kayl, 15, Grand Rue,

2.- Monsieur Jacques CASANOVA, employé, né à Longwy (France), le 20 janvier 1963, demeurant à L-3650 Kayl, 15, Grand Rue,

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée "EXPERT IMMO S. à r. l.", établie et ayant son siège à L-3249 Bettembourg, 34, rue J.F. Kennedy, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 15 du 5 janvier 2011;

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.937;

- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société en vertu des statuts de la société publiés comme prédit.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cessions de parts

Madame Fadila MESSAI épouse POLDRUGO, préqualifiée, déclare céder l'ensemble de ses quatre-vingt-dix (90) parts sociales de la société EXPERT IMMO S.à r.l. à Madame Faiza MESSAI, épouse MARMOY, préparatrice en pharmacie, née à Constantine, (Algérie), le 4 mai 1975, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin (France), 2ter, rue Carnot.

Est intervenue aux présentes, Madame Faiza MESSAI, épouse MARMOY, préqualifiée, qui déclare accepter la susdite cession.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

La cédante et la cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties, de onze mille deux cent cinquante euros (11.250,-€), prêté montant, que la cédante préqualifiée reconnaît et déclare avoir reçu de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par la cédante.

Sur ce Madame Fadila MESSAI épouse POLDRUGO, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société, déclare accepter la susdite cession au nom de la société EXPERT IMMO S.à r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Elle a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite Madame Faiza MESSAI, épouse MARMOY et Monsieur Jacques CASANOVA, prénommés, en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée EXPERT IMMO S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire pour laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués, et requièrent le notaire instrumentant d'acter leur résolution suivante:

Résolution unique

En conséquence des cessions de parts ci-avant mentionnées, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Madame Faiza MESSAI, épouse MARMOY, préqualifiée, quatre-vingt-dix parts	90
2.- Monsieur Jacques CASANOVA, préqualifié, dix parts	10
Total des parts: cent parts	100

Déclaration des comparants

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 1.200,-€.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants dans une langue d'eux connue, ces derniers connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Messai, Casanova, Messai, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2057. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 20 janvier 2011.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2011012613/74.

(110014083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

World Trade International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.996.

A l'attention des actionnaires

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'administrateur de la société WORLD TRADE INTERNATIONAL SA. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 février 2011.

Dr. Peter Hamacher.

Référence de publication: 2011030590/11.

(110037160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Woolpas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 83.594.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 8 décembre 2010

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Stefano De Meo, en qualité de président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2011030589/16.

(110037047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

**Chauffage Artisanal sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Chauffage Artisanale s.à.r.l.).**

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.
R.C.S. Luxembourg B 46.877.

—
L'an deux mil dix, le onze décembre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Paolo BATTISTA, installateur sanitaire-chauffage, né à Turi (Italie) le 12 avril 1964 (No. Matricule 19640412235), demeurant à L-4953 Hautcharage, 43, Cité Bommelscheuer.

2) Monsieur Ricardo NUNES DE ALMEIDA, installateur sanitaire-chauffage, né Sao Jorge De Arrois (Portugal) le 30 août 1972 (No. Matricule 19720830372), demeurant à L-3328 Crauthem, 33 rue de Weiler.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "CHAUFFAGE ARTISANALE Sàrl" (Matricule 19942401763), avec siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Immeuble commercial Schlammestee;

inscrite au Registre aux firmes sous le numéro B 46.877;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 février 1994, publiée au Mémorial C de 1994, page 11117;

modifiée suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé, daté du 15 juin 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 10768;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN de résidence à Niederanven, le 26 juin 2003, publiée au Mémorial C de 2003, page 40305;

et modifiée suivant cession de parts sous seing privé datée du 18 octobre 2010, publiée au Mémorial C de 2010, page 120579.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont décidé de faire une refonte des statuts et de donner le texte suivant à la société:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "CHAUFFAGE ARTISANAL sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Weiler-la-Tour.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier d'installateur de chauffage avec vente d'articles de chauffage et de sanitaire, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1994.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EURO 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT CINQ EURO (EURO 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Paolo BATTISTA, prredit	50 parts
Monsieur Ricardo NUNES DE ALMEIDA, prredit	50 parts
Total:	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EURO 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à MILLE EURO (EUR 1.000,-).

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.
- Est nommé gérant technique Monsieur Ricardo NUNES DE ALMEIDA, prredit.
- Est nommé gérant administratif Paolo BATTISTA, prredit.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel.

Signé: Battista, Nunes De Almeida, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 21 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16161. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial C.

Bettembourg, le 10 janvier 2011.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2011011843/88.

(110013165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Zam Investments Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.197.

—
Extrait des résolutions prises par les associées en date du 9 février 2011

1. Messieurs David BARDEEN, Bryan Russel BEGLEY et Robert Edward HOUGIE ont démissionné de leur mandat de gérant de catégorie A.

2. La société anonyme ZBI LUX DIRECTOR, LLC, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, enregistrée auprès du "State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations" sous le numéro 4803265, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

3. Le nombre de gérants a été diminué de 6 (six) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 2.3.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZAM INVESTMENTS LUXEMBOURG SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011030594/18.

(110036698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Vive les Mariés Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 14, rue Dr Herr.

R.C.S. Luxembourg B 104.833.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} mars 2011.

VIVE LES MARIÉS S.A.R.L.

Rue Dr Herr 14

L-9048 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2011032427/14.

(110035417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Octopus Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Brasilia Sàrl).

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.707.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le onze janvier,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

A COMPARU:

Monsieur Guy FRANKARD, né le 18 mai 1962 à Steinfort, demeurant professionnellement à L-8008 STRASSEN, 98 route d'Arlon.

Laquelle partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est devenue associé unique de la société à responsabilité limitée

BRASILIA S.à.r.l.

établie et ayant son siège social à L-3593 DUDELANGE, 27 route de Volmérange,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 48.707,

constituée suivant acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange le 2 septembre 1994,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 14 décembre 1994, numéro 526,

le tout aux termes d'une convention de cession de parts signée en date du 28 décembre 2010.

La dite partie comparante a ensuite déclaré se constituer en assemblée générale et renonçant à toute formalité de convocation, déclarant avoir connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée, a pris en sa qualité d'associé unique les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la dite société pour lui conférer dorénavant la nouvelle dénomination de OCTOPUS PARTICIPATIONS S.à.r.l.

Par conséquent et afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui suit précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "OCTOPUS PARTICIPATIONS S.à.r.l.""

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8008 STRASSEN, 98 route d'Arlon.

Par conséquent et afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui suit précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Strassen"

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la dite société conformément au texte ci-après reproduit.

Par conséquent et afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui suit précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société pour le porter de son montant actuel de 12.394,68.- euros à la somme de 12.400.- euros, le tout sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des parts sociales.

Cette augmentation de capital est souscrite intégralement par l'associé unique préqualifié.

Par conséquent et afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui suit précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la société est de DOUZE MILLE QUATRE CENT EUROS (12.400.-) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées."

Frais

Les frais, dépenses et honoraires des présentes et mis à charge de la société sont évalués sans nul préjudice à la somme de NEUF CENT CINQUANTE EUROS (950). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Strassen.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte,

Signé: Frankard, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 13 janvier 2011. Relation: RED/2011/75. Reçu soixante-quinze euros. 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 21 janvier 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011013270/74.

(110014906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

A.S. Watson (Europe) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 84.807.

Les informations suivantes sont à corriger auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg:

1) Les coordonnées du gérant, M. Christian Salbaing, sont les suivantes:

Nom: Salbaing

Prénom(s): Christian Nicolas Roger

Adresse professionnelle: 3^e étage, 7 rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

Pouvoir de signature: Individuelle

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011032428/14.

(110036331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

A.S. Watson Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.456.

Les informations suivantes sont à corriger auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg:

1) Les coordonnées du gérant, M. Christian Salbaing, sont les suivantes:

Nom: Salbaing

Prénom(s): Christian Nicolas Roger

Adresse professionnelle: 3^e étage, 7 rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

Pouvoir de signature: Individuelle

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011032429/14.

(110036328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Aldebaran Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 10.491.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 février 2011

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de transférer le siège social au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011032430/14.

(110036420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

**Jalador Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Jalador Holding S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 48.893.

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Pardevant Nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "JALADOR HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 48893, constituée suivant acte reçu par le Notaire Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains (Luxembourg), en date du 10 octobre 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 20 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 280 du 13 avril 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sabrina MEKHANE, avocate, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial.

La société n'aura pas d'activité commerciale.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toute opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans le limite de la loi du 11 mai 2007, pré-mentionnée."

2. Modification de la dénomination sociale de la société en "JALADOR HOLDING S.A., SPF" et modification afférente à l'alinéa 1 de l'article 1^{er} des statuts.

3. Ajout d'un nouvel alinéa 5 à l'article 5 des statuts.

4. Modification de l'article 14 des statuts.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial.

La société n'aura pas d'activité commerciale.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toute opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans le limite de la loi du 11 mai 2007, pré-mentionnée."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "JALADOR HOLDING S.A., SPF".

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de "JALADOR HOLDING S.A., SPF".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel alinéa 5 à l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa 5).** Les actions de la société ne peuvent être cédées qu'à des investisseurs éligibles tels que décrits à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de l'article 3 de la Loi précitée:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts comme suit:

" **Art. 14.** La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, S. MEKHANE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57996. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012953/94.

(110015171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Corrosion Services Consultant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Bâtiment 51.

R.C.S. Luxembourg B 55.769.

La société FIDUCIAIRE 2M CONSULTANT S.à.r.l., n° R.C. B 27 889, anciennement 2M CONSULTANT S.à.r.l., anciennement FIDUCIAIRE Vic COLLE & ASSOCIES S.à.r.l., avec siège social à L-4037 ESCHSUR-ALZETTE, 13, rue Bolivar, représentée par son gérant actuellement en fonction, Monsieur Philippe MONET, donne sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société CORROSION SERVICES CONSULTANT S.A. avec siège à L-9990 Weiswampach, 51, Bâtiment, n° R.C. B 55769, avec effet date de la présente.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 23 février 2011.

FIDUCIAIRE 2M CONSULTANT S.à.r.l.

Philippe MONET

Le gérant

Référence de publication: 2011032431/16.

(110036107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 28. Februar 2011

Die Generalversammlung beschließt folgende Neuerung in der Geschäftsführung: Mit Wirkung vom 01. März 2011 wird Herr Markus Kohlenbach Mitglied der Geschäftsführung der Gesellschaft für die Dauer von 6 Jahren, d.h. bis zur Generalversammlung im Jahre 2017, bestellt.

Der Verwaltungsrat und die Geschäftsführung setzen sich demnach ab dem 1. März 2011 wie folgt zusammen:

Verwaltungsrat:

Wolfgang Matis (Vorsitzender), Mainzer Landstraße 178-190, 60327 Frankfurt am Main
Ernst Wilhelm Contzen, 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
Heinz-Wilhelm Fesser, 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
Frank Kuhnke, 1 Great Winchester Street, EC2N2DB London, UK
Klaus-Michael Vogel (Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied) 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Jochen Wiesbach, Mainzer Landstraße 178-190, 60327 Frankfurt am Main
Dorothee Wetzels, Mainzer Landstraße 178-190, 60327 Frankfurt am Main

Geschäftsführung:

Klaus-Michael Vogel, 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
Manfred Bauer, 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
Markus Kohlenbach, Mainzer Landstraße 178-190, 60327 Frankfurt am Main
Doris Marx, 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
Ralf Rauch, Mainzer Landstraße 178-190, 60327 Frankfurt am Main

DWS Investment S. A
Verwaltungsgesellschaft
L. Keil / K. Frank

Référence de publication: 2011032432/30.

(110036304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Advalue Media Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 79.258.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

the company "MerU Holding Ltd", a company incorporated and existing under the laws of Jersey, established and having its registered office at IFG House, 15 Union Street, St Helier, Jersey, JE1 1FG,

here represented by:

Mrs Alessia ARCARI, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 2 December 2010.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder of the company "ADVALUE MEDIA HOLDING S.à.r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 1 December 2000, which deed has been published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), n° 466 dated 21 June 2001,

the Articles of Incorporation of which have never been amended since,

the Company is entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 79.258.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- To approve the accounts of the Company as per 01 December 2010;
- To amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières - SOPARFI, to amend the Company's corporate object and thus article TWO (2) of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's tax status and to resolve that article TWO (2) of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

Art. 2. "The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option and securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to, or otherwise debt finance, its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development."

has then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to approve the accounts of the Company on basis of a balance sheet as per 1st December 2010.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières - SOPARFI.

Third resolution

In order to reflect such change of the current Company's corporate object, the sole shareholder resolved to amend Article TWO (2) of the Company's Articles of Association concerning its purpose, to give it henceforth the following new wording:

Art. 2. "The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31st July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option and securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to, or otherwise debt finance, its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.”

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société «MerU Holding Ltd», une société constituée et existant sous les lois de Jersey, établie et ayant son siège social à IFG House, 15 Union Street, St Helier, Jersey, JE1 1FG,

ici représentée par:

Madame Alessia ARCARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, aux termes d’une procuration lui donnée le 2 décembre 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est le seul et unique associé de la société «ADVALUE MEDIA HOLDING S.à r.l.» (la «Société»), une société responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié reçu en date du 1^{er} décembre 2000, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 466 du 21 juin 2001,

les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis,

la Société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 79 258.

II.- La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Approbation d’un état comptable de la Société arrêté au 1^{er} décembre 2010;

- Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l’article DEUX (2) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. «La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d’application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières de n’importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n’importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d’investissement, de souscription ou d’option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut prêter des fonds, y compris le revenu de tout emprunt et/ou émissions de titres, ou autrement financer par dette, à ses filiales, à des sociétés affiliées, ou à n’importe quelle autre société.

La Société peut signer, exécuter, livrer et accomplir des contrats de swap, des contrats à terme, des contrats futurs, des dérivés, des options, des rachats, des prêts de titres et toute autre transaction similaire. La Société peut en règle générale utiliser toutes les techniques et instruments concernant des investissements dans le but de gérer efficacement, y compris, mais pas limité à, des techniques et instruments conçus pour la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d’intérêts ou tout autre risque.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'approuver les comptes de la Société sous base d'un bilan arrêté au 1^{er} décembre 2010.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI.

Troisième résolution

Afin de refléter ladite modification de l'objet social existant de la Société, l'associé unique a décidé de modifier l'article DEUX (2) des statuts de la Société concernant son objet social, de sorte que celui-ci aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. «La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut prêter des fonds, y compris le revenu de tout emprunt et/ou émissions de titres, ou autrement financer par dette, à ses filiales, à des sociétés affiliées, ou à n'importe quelle autre société.

La Société peut signer, exécuter, livrer et accomplir des contrats de swap, des contrats à terme, des contrats futurs, des dérivés, des options, des rachats, des prêts de titres et toute autre transaction similaire. La Société peut en règle générale utiliser toutes les techniques et instruments concernant des investissements dans le but de gérer efficacement, y compris, mais pas limité à, des techniques et instruments conçus pour la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêts ou tout autre risque.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ARCARI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15759. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011011973/176.

(110014075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Hutchison Telecommunications (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 112.244.

Les informations suivantes sont à corriger auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg:

1) Les coordonnées du gérant, M. Christian Salbaing, sont les suivantes:

Nom: Salbaing

Prénom(s): Christian Nicolas Roger

Adresse professionnelle: 3^e étage, 7 rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

Pouvoir de signature: Individuelle

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011032435/14.

(110036346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Hutchison 3G Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 77.577.

Les informations suivantes sont à corriger auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg:

1) Les coordonnées du gérant, M. Christian Salbaing, sont les suivantes:

Nom: Salbaing

Prénom(s): Christian

Adresse professionnelle: 3^e étage, 7 rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg
Luxembourg, le 2 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011032436/13.

(110036335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

Apparel Industries 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.050.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December.

Before Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Apparel Industries 1 S.A.", a société anonyme, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 108.050, pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg, dated 25th day of April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 1st day of October 2005, number 974, page 46.735 (hereinafter referred to as the «Company»).

The meeting is opened by Mrs Stella LE CRAS, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Caroline RONFORT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Caroline RONFORT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Approval of the interim accounts established for the period from 1st January 2010 to 17 December 2010;
2. Vote on the discharge of the board of directors of the Company for the performance of their duties for the period from 1st January 2010 to the day of putting the Company into liquidation;
3. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;
4. Appointment of a liquidator and determination of its powers.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to approve the interim accounts established for the period from 1st January 2010 to 17 December 2010.

Second resolution

The meeting decides to grant full discharge to the member of the board of directors of the Company for the performance of their duties from 1st January 2010 until the date of putting the Company into liquidation.

Third resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to appoint as liquidator Facts Services Sàrl, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 41 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 98.790 (the "Liquidator").

The meeting resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de «Apparel Industries 1 S.A.», une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.050 constituée suivant acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} octobre 2005, numéro 974, page 46.735 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Stella LE CRAS, employée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Caroline RONFORT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Caroline RONFORT, préqualifiée.

Madame la Présidente expose ensuite:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société établis du 1^{er} janvier 2010 au 17 décembre 2010;
 2. Décharge donné aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
 3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
 4. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;
- (ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.
- (iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- (v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société établis du 1^{er} janvier 2010 au 17 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Troisième résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur Facts Services Sàrl, une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.790 (le «Liquidateur»).

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LE CRAS, C. RONFORT, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 décembre 2010, LAC/2010/58326. Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011999/153.

(110013889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Hutchison 3G Ireland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 75.894.

Les informations suivantes sont à corriger auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg:

1) Les coordonnées du gérant, M. Christian Salbaing, sont les suivantes:

Nom: Salbaing

Prénom(s): Christian

Adresse professionnelle: 3^e étage, 7 rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011032437/13.

(110036339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

HTA Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.475.

Les informations suivantes sont à corriger auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg:

1) Les coordonnées du gérant, M. Christian Salbaing, sont les suivantes:

Nom: Salbaing

Prénom(s): Christian Nicolas Roger

Adresse professionnelle: 3^e étage, 7 rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

Pouvoir de signature: Individuelle

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011032438/14.

(110036343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

I.P.A.P. S.A., SPF, International Promoting and Participation Company S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 10.356.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 février 2011

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, avec effet au 04/02/2011.

Pour copie certifiée conforme

J. WINANDY / K. LOZIE

Président / Administrateur

Référence de publication: 2011032439/15.

(110036317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

**Araxa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Araxa Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 76.285.

L'an deux mille dix.

Le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ARAXA HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 76.285,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 738 du 09 octobre 2000.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur

Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en ARAXA S.A., SPF

Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

il existe une société anonyme, sous la dénomination de ARAXA S.A., SPF

4) Suppression du capital autorisé.

Modification afférente de l'article 4 des statuts.

5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que les alinéas 1, 2, 3, et 4 de l'article trois (3) des statuts sont remplacés par le texte suivant:

La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en ARAXA S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de ARAXA S.A., SPF.

Quatrième résolution

Le capital autorisé n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 4 et suivants de l'article quatre (4) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2010. Relation: EAC/2010/17128. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012019/84.

(110014161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

John Deere Cash Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.957.

Monsieur James A. DAVLIN a démissionné de ses fonctions d'administrateur de John Deere Cash Management S.A. (la «Société») avec effet au 22 décembre 2010.

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 22 décembre 2010, Madame Marie ZIEGLER, avec adresse professionnelle au One John Deere Place, 61265 Moline, Illinois a été désignée Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

JOHN DEERE CASH MANAGEMENT S.A.

Nils C. Jæger / Mark Theis

Director / Director

Référence de publication: 2011032440/17.

(110036410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

John Deere Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.958.

Monsieur James A. DAVLIN a démissionné de ses fonctions d'administrateur de John Deere Funding S.A. (la «Société») avec effet au 22 décembre 2010.

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 22 décembre 2010, Madame Marie ZIEGLER, avec adresse professionnelle au One John Deere Place, 61265 Moline, Illinois a été désignée Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

JOHN DEERE FUNDING S.A.

Nils C. Jæger / Mark Theis

Director / Director

Référence de publication: 2011032441/17.

(110036409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

McD Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 143.263.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

McD Europe Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 143.254,

here represented by Adrian Aldinger, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in on 7 December 2010,

which is initialled ne varietur by the appearing party and the notary.

Such appearing party represents all of the share capital of McD Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 143.263 and incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 24 november 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2994, dated 19 december 2008. The articles have been amended last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 30 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 301, dated 11 February 2009.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to fix the nominal value of the shares at one United States Dollar (USD 1) per share and to exchange the current one hundred (100) existing shares of the Company into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) per share.

Second resolution

Pursuant to the first resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Third resolution

The sole shareholder decides to create two classes of managers, class A managers and class B managers, and to fix their powers in the articles of association of the Company.

Fourth resolution

Pursuant to the third resolution, the sole shareholder decides to amend articles 11, 12 and 13 of the articles of association of the Company which now read as follows:

“ **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In case of several managers, the board of managers may be composed of class A managers and class B managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two (2) managers, and in the case of appointment of A and B managers by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, or by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, of which at least one (1) is a class A manager and one (1) is a class B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers, of which at least one (1) is a class A manager and one (1) is a class B manager, present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly or by any person duly appointed to that effect by the board of managers."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

McD Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, et ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 143.254,

représentée en l'occurrence par Adrian Aldinger, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 7 décembre 2010,

signée ne varietur par le comparant et le notaire.

Ledit comparant représente tout le capital social de McD Luxembourg Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, et dont le siège social est établi au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 143.263, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2994, du 19 décembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 301, du 11 février 2009.

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social de la Société et agissant au lieu de l'assemblée générale extraordinaire des associés, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à un dollar (USD 1) et d'échanger les cent (100) parts sociales existantes de la Société en vingt mille (20.000) parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un dollar (USD 1) par part sociale.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer deux catégories de gérants, les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B, et de fixer leurs pouvoirs dans les statuts de la Société.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier les articles 11, 12 et 13 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut être composé de gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et dans le cas de nomination des gérants de catégories A et B par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, ou par la signature de tout représentant dûment autorisé dans les limites d'une telle autorisation.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.»

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fait foi.

Après lecture du présent document au comparant, connu du notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ALDINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57405. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012224/186.

(110014343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

The Paulig Group Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain - Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.058.

Extract of the Minutes of the Board of Directors Meeting 19 January 2010

The Board of Paulig Ltd has decided to appoint with immediate effect as Director of the Board of The Paulig Group SEPCAV the following person:

Ms. TUOMINEN Jaana Maija-Liisa, born on October 15, 1960 in Turku, Finland and living in Väinämöisenkatu 9B15 F-00100 Helsinki / Finland

This Director is appointed for a period up to the General Shareholder Meeting of April 2012.

Traduction en français:

Extrait des Minutes du comité de Direction 19 janvier 2010

Le comité de Direction de Paulig Ltd a décidé de nommer avec effet immédiat comme Administrateur de The Paulig Group SEPCAV la personne suivante:

Madame TUOMINEN Jaana Maija-Liisa, née le 15 octobre 1960 à Turku, Finlande et habitant à Väinämöisenkatu 9B15 F-00100 Helsinki / Finland

Cet Administrateur est nommé pour une période allant jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires en avril 2012.

Référence de publication: 2011029500/20.

(110035742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.